

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-312 du 27 Novembre 1974

nommant le Lieutenant de Gendarmerie
Didier DASSI Directeur du Bureau Spé-
cial de Recouvrement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'ordonnance N°72-59 du 2 décembre 1972, portant création d'un Bureau Spécial de Recouvrement ;
 - VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret N°73-184 du 22 mai 1973, fixant les indemnités allouées au Directeur et aux membres du Bureau Spécial de Recouvrement ;
- Sur proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant de Gendarmerie Didier DASSI est nommé Directeur du Bureau Spécial de Recouvrement.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et qui abroge le décret N°72-337 du 5 décembre 1972 et l'article 13 du décret N°74-63 du 8 mars 1974, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Novembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Intendant Militaire
de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MF 8 BSR 4
Ministères 12 SGG 4 SPD 2 Intéres-
sé 1 EMGN 4 EMAT-EMSC 2 DGP-DGAI 4
DGAJL-INSAE 4 DGI 4 Trésor 4 IAA 1
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 4 DB-DCF 2
DC-Solde 2 CNR 4 JORD 1